



Renseignements sur la demande d'un congé longue maladie

Par **vezolles**, le **18/03/2012** à **10:10**

Bonjour,

je suis en arret maladie, je suis fonctionnaire dans une mairie. nous avons demandé un congé longue maladie, j'ai été convoqué chez un expert, qui a accordé mon CLM (mon docteur traitant a demandé le rapport d'expertise). j'ai reçu par le comité médical un non à la demande de mon CLM. mon médecin me dit qu'il y a un problème, d'où il a demandé le rapport d'expertise, car le comité doit suivre la décision de l'expert, et que seul mon supérieur hiérarchique peut refuser la décision de l'expert, pour mon cas, monsieur le maire donc. est-ce vrai que le comité médical doit suivre l'avis de l'expert? merci d'avance pour vos réponses